



LES POILS DE PORC-ÉPIC

Il arrive fréquemment que des chiens arrivent en urgence avec de nombreux poils de porcs-épics plantés dans la peau. En effet, les chiens ont tendance à pourchasser les animaux sauvages, dont les porcs-épics, et pour se protéger, ce dernier libère ses poils qui vont s'enfoncer dans la peau. Les régions du corps les plus atteintes sont la tête, la gueule, les pattes avant et le poitrail, mais il est possible d'en retrouver partout. Et contrairement à la croyance populaire, les porcs-épics n'hibernent pas l'hiver, il est donc possible d'en croiser toute l'année, même si le printemps et l'automne sont les saisons les plus à risque.



Il est donc important de toujours garder en tête que votre animal a déjà eu des poils de porc-épic et de le mentionner à votre vétérinaire s'il développe d'autres symptômes (boiterie, douleur, toux, difficulté respiratoire...), et ce, même des années plus tard.

Quelle sera la prise en charge par votre vétérinaire ?

Les poils sont retirés sous sédation, voire anesthésie générale s'il y a en une grande quantité et/ou s'ils sont

difficiles d'accès (comme dans la gueule). Les poils sont retirés un par un avec une pince. Dans certains cas, il peut être nécessaire de faire des incisions cutanées pour retirer les poils palpés sous la peau. L'objectif est de retirer tous les poils, mais ceci peut être impossible dans certains cas (trop profond et migration rapide dans les tissus). Des examens d'imagerie médicale peuvent être réalisés pour essayer d'identifier les poils restants. Seuls l'échographie et le CT-scan permettent de visualiser les poils de porc-épics car ils ne sont malheureusement pas visibles à la radiographie. Ceci n'est pas réalisé systématiquement, mais uniquement en cas de complication (lésions pulmonaires, cardiaques, abcès, boiterie...).

Suite au retrait des poils, les animaux ne nécessitent généralement pas de traitement à la maison, hormis une surveillance pour l'apparition de symptômes.

Comment éviter les récides ?

Malheureusement, les chiens n'apprennent pas de leurs erreurs et il n'est pas rare qu'ils consultent plusieurs fois pour ce problème. La seule façon d'éviter les récides est de garder les chiens en laisse dans les endroits à risque (forêts) et d'éviter de les sortir le soir, moment où les porcs-épics sont plus actifs.

Par Édouard Martin, D.M.V., I.P.S.A.V., clinicien enseignant en urgentologie et soins intensifs

Que faire si mon chien a des poils de porc-épic pris dans la peau ?

Il est préférable de ne pas retirer soi-même les poils à la maison. Les poils causent un inconfort, mais les retirer est très douloureux, ceci peut donc être difficile à réaliser sans analgésie/sédation voire anesthésie générale. S'ils ne sont pas retirés comme il faut, ils peuvent casser, rendant leur retrait plus difficile, voire impossible, par votre vétérinaire. Il est aussi contre-indiqué de les couper, car il ne sera plus possible de les retirer par la suite et les poils coupés migrent plus facilement. Par ailleurs, plus les poils restent longtemps dans les tissus, plus ils deviennent mous et friables, les rendant cassables lors du retrait.

L'idéal est donc de consulter rapidement votre vétérinaire afin que votre animal soit pris en charge adéquatement.

Quelles sont les complications possibles ?

Les poils de porc-épic constituent des corps étrangers qui vont migrer dans le corps, car ils possèdent des barbillons les empêchant de ressortir et les faisant uniquement avancer dans les tissus. La migration est imprévisible : elle peut être plus ou moins rapide et peut atteindre de nombreux organes (langue, poumons, cœur, foie, pattes...). Ils peuvent donc être à l'origine d'abcès sous-cutanés, dentaires, boiterie, pneumothorax... Ces complications apparaissent généralement dans les 3 semaines après l'incident, mais ceci peut survenir jusqu'à des mois voire années plus tard. Le risque de complication n'est pas associé avec le nombre de poils mais avec leur localisation (gueule, thorax, articulations...).

Hôpital des animaux de compagnie
Centre hospitalier universitaire vétérinaire

Téléphone: (450) 778-8111
www.chuv.umontreal.ca